

INDEXATION GAZOLE : MODE D'EMPLOI

Vous êtes transporteur routier de marchandises et vous décidez de mettre en place un mécanisme d'indexation gazole afin de revaloriser votre prix de transport. La loi vous le permet, mais n'exclut absolument pas les possibilités de négocier avec votre client. Or on négocie mieux si on connaît ses coûts, leur importance dans le prix de revient et les indicateurs d'évolution de prix pertinents.

Comment vous y prendre ?

1. Vous devez d'abord examiner la nature du lien commercial qui vous unit avec votre client. La nature de cette relation, suivant qu'elle est contractuelle ou non, conditionnera les obligations auxquelles vous devrez répondre.

Cas 1 : Un contrat de transport incluant une clause de répercussion gazole a été conclu entre les parties

Dans ce cas, les parties ont prévu seules les modalités de répercussion. Ces dernières sont néanmoins censées intégrer des règles minimum fixées par loi.

Cas 2 : Un contrat de transport a été conclu entre les parties mais n'intègre pas de clause de répercussion gazole ou bien il n'existe tout simplement pas de contrat de transport entre les deux parties

Dans ce cas, la loi prévoit (impose) « un mécanisme dit CNR » permettant aux transporteurs de répercuter les variations du gazole sur le prix de transport initialement prévu.

Cas 3 : Un contrat spot a été conclu juste avant la réalisation du transport

Dans ce cas, le délai entre la commande de transport et son exécution est trop court pour qu'un mécanisme de répercussion puisse être mis en œuvre.

La répercussion gazole n'intervient donc pas dans ce cas-là.

Remarque : Seuls les cas 1 et 2 seront commentés dans cet article.

2. Vous devez ensuite identifier les indicateurs de suivi ou variables qui serviront à la construction de votre formule d'indexation. Ces indicateurs seront choisis en fonction de votre activité et du type de véhicule que vous exploitez.

Cas 1 : Si la clause de répercussion est incluse dans le contrat de transport

Afin que la clause puisse être jugée conforme à la loi du 5 janvier, les deux parties doivent s'assurer qu'un certain nombre de règles minimum soit respecté.

- L'indicateur permettant de suivre l'évolution du gazole entre la date de signature du contrat et son exécution doit être mentionné dans le contrat de transport.

Les parties peuvent choisir un indicateur de suivi qu'elles jugent pertinents. Le CNR publie à ce jour six indicateurs pertinents pour ce type d'exercice (cf. cas 2 pour plus de détails), mais il existe d'autres indicateurs de suivi, provenant d'autres sources, pouvant être jugés pertinents au regard de l'activité de l'entreprise.

- La part relative du gazole dans le prix de revient retenue au moment de la signature du contrat doit être mentionnée dans le contrat de transport.

Les parties définissent elles-mêmes la part que représente le gazole dans le prix de transport convenu lors du contrat. Au cas où les parties souhaiteraient s'appuyer sur des références objectives, le CNR communique à ce jour la part relative moyenne du gazole dans le prix de revient d'un véhicule pour les activités "Longue distance" ou "Régional" (cf. cas 2 pour plus de détails).

Cas 2 : Si aucune clause répercussion n'est incluse dans le contrat de transport ou s'il manque des éléments ou si aucun contrat n'a été conclu entre les parties

Dans ce cas, pour construire leur formule d'indexation, les deux parties vont utiliser comme références les données publiées par le CNR.

- Choix de l'indicateur permettant de suivre l'évolution du gazole entre la date de commande de transport et son exécution. Les indicateurs de suivi du prix du gazole publiés par le CNR sont les suivants :

- L'indice gazole professionnel : Indice du coût du carburant, hors T.V.A., tenant compte des différents modes d'approvisionnement de l'entreprise (cuve et pompe) et du remboursement partiel de la TIPP.
- L'indice gazole hors T.V.A. : Indice

du coût du carburant, hors T.V.A., tenant compte des différents modes d'approvisionnement de l'entreprise (cuve et pompe) excluant le remboursement partiel de la TIPP.

- Le prix à la pompe hors T.V.A., en moyenne mensuelle : Prix à la pompe du gazole, hors T.V.A., moyenne mensuelle. Source : Direction des Ressources Energétiques et Minérales (DIREM).

- Le prix à la pompe hors T.V.A. en fin de mois : Prix à la pompe du gazole, hors T.V.A. en fin de mois. Source : Direction des Ressources Energétiques et Minérales (DIREM).

- Le prix à la cuve hors T.V.A. en moyenne mensuelle : Prix des livraisons en cuve, hors T.V.A, en moyenne mensuelle. France métropolitaine, selon enquête du CNR.

- Le prix à la cuve hors T.V.A. en fin de mois : Prix des livraisons en cuve, hors T.V.A., en fin de mois. France métropolitaine, selon enquête du CNR.

Le transporteur choisit parmi ces indicateurs de suivi du prix du gazole celui qui lui paraît le plus pertinent, en fonction du type de véhicule qu'il exploite. Ce choix peut être guidé par les éléments suivants :

AIDE AU CHOIX DE L'INDICATEUR

Choix de l'indice gazole professionnel : Si la prestation de transport est effectuée au moyen d'un véhicule d'un PTAC supérieur ou égal à 7,5 tonnes. Ces véhicules ouvrent droit au remboursement partiel de la taxe intérieure (TIPP).

Choix de l'indice gazole hors T.V.A. : Si la prestation de transports est effectuée au moyen d'un véhicule de moins de 7,5 tonnes de poids total. Ces véhicules ne bénéficient pas du remboursement partiel de la taxe intérieure (TIPP).

Choix d'un indicateur de prix : Si la prestation de transports est effectuée au moyen, par exemple, d'un véhicule ayant un type d'approvisionnement quasi exclusif (ex : avoisinant 100 % pompe ou 100 % cuve).

- Choix de la part relative du gazole retenue au moment de la commande de transport

Le transporteur, s'il ne connaît pas précisément la part que représente le gazole dans son prix de revient, peut choisir la part relative moyenne du gazole calculée par le CNR, en fonction du type de véhicule (tracteur semi ou porteur) et de l'activité de l'entreprise (Longue distance ou Régional). Ce choix peut être guidé par les éléments suivants :

AIDE AU CHOIX DE LA PART RELATIVE

Part relative du gazole retenue dans l'indice CNR Longue distance : elle s'applique à des transports effectués, à titre exclusif ou principal, au moyen d'ensembles articulés maxi-code (40 tonnes). La Longue distance couvre les transports nationaux ou internationaux dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Part relative du gazole retenue dans l'indice CNR Régional : elle s'applique à des transport professionnels routiers pour des marchandises expédiées en chargement complet ou en lots groupés, sur courte et moyenne distance, au moyen de véhicules porteurs de poids total compris entre 3,5 tonnes et 19 tonnes. Les courtes et moyennes distances couvrent les transports effectués au sein d'une région et des régions limitrophes et dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

Part relative du gazole retenue dans les indices CNR *	2006	2007	2008
Longue distance	25,50%	25,20 %	27,60 %
Régional	17,70 %	17,20 %	19,10 %

* en situation du mois de décembre de l'année précédente.

3. Vous pouvez ensuite construire votre formule d'indexation

Pour construire votre formule, vous devez donc avoir préalablement identifié les indicateurs correspondant au mieux à votre activité et aux types de véhicules que vous exploitez, puis vous devez avoir défini la période sur laquelle vous souhaitez mettre en œuvre le mécanisme.

- Choix de la période d'observation

Le choix de l'origine à partir de laquelle débutera le mécanisme d'indexation est une étape très importante. La date de commande de transport conditionne le choix par le transporteur de la part que représente le gazole dans le prix de transport.

- La construction de la formule

Quels que soient les indicateurs sélectionnés, voici une méthode simple de procéder :

Au mois de mai 2008, vous souhaitez mettre en place un mécanisme d'indexation gazole afin de revaloriser un prix de transport qui a été convenu avec votre client au mois de janvier 2008.

- Soit P1 : votre prix de transport convenu à la date de commande
- Soit P2 : votre prix de transport réajusté en fonction du mécanisme d'indexation
- Soit ToG : la part du gazole dans votre prix de revient en janvier 2008

	Indice CNR ou prix du gazole)	Prix de transport
Janv-08	I1	P1
...
Mai-08	I2	$P2 = P1 + [P1 \times ToG \times ((I2/I1)-1)]$

Exemple chiffré :

Aucun contrat ne vous lie avec votre client.

Vous avez convenu d'un prix de transport avec votre client au mois de janvier 2008, soit **1000 €** hors T.V.A.. La valeur de l'indice gazole professionnel au mois de janvier 2008 était de : **148,88** (base 100, décembre 2000).

Vous exploitez des véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total, et effectuez du transport Longue distance (cf. définition).

Le gazole constitue **27,6 %** (= 0,276) du prix de revient en 2008 (source CNR).

Au mois de mai 2008, vous souhaitez ajuster votre prix de transport en fonction de l'évolution du prix

du gazole. Le prix a augmenté, et l'indice gazole professionnel correspondant au mois de mai 2008 est passé à de 148,88 à **179,57** (base 100, décembre 2000).

La surcharge carburant que vous avez mis en place, sera facturée et sera calculée comme suit :

Surcharge carburant = (Prix du transport HT x 0,276 x Variation du gazole)

Surcharge carburant = $[1000 \times 0,276 \times (179,57/148,88 - 1)]$

Surcharge carburant HT = $276 \times 0,206 =$ **56,85€**
Hors T.V.A.

- La facture de transport devra mentionner le coût final du carburant

Concrètement, cela signifie que sur le pied de facture devra apparaître le prix de transport initialement convenu et la surtaxe gazole que vous allez y appliquer.

Dans notre exemple, le prix de transport correspond à 1000 €Hors T.V.A. ; la surtaxe gazole correspond à **56,85€Hors T.V.A.**

4. Les outils pratiques mis à votre disposition par le CNR

- Chaque mois, le CNR publie une note méthodologique intitulée « Hausse du prix du gazole et incidence sur le prix de revient ». Cette note retrace l'évolution du prix du gazole depuis le début de l'année 2007 ainsi que son incidence sur le prix de revient.
- Le service « Formule d'indexation », situé dans la rubrique « Outils de gestion », permet de créer automatiquement sa propre formule d'indexation de prix, en choisissant l'indicateur souhaité et en faisant jouer la formule sur la période de son choix.
- Tous les indicateurs de suivi (Indice gazole professionnel, Prix du gazole, etc.) sont bien entendu consultables sur le site du CNR dans la rubrique Gazole. ■

Benjamin LEO